L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 13 AOUT 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARRY.
N° 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
SAMEDI MATIN, 13 AOUT.

POUR LE CONGRES.
DEUXIEME DISTRICT.
T. G. HUNT

Trésorier d'Etat :
HARRY T. HAYES—de la Nouvelle-Orléans

Auditeur des Comptes Publics :
JOHN E. KING—de St Landry.

Surintendant des Ecoles Publiques :
A. H. LAMON—de Ouest-Baton Rouge.

Association centrale whig du Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] de cette Association s'assembleront [illegible] à 8 heures P. M., au lieu ordinaire [illegible] dans l'hotel des Etats-Unis, encoignure [illegible] Champs-Elysées et Victoire.

T. W. COLLENS, Président.

[illegible] } Secrétaires.

Deuxième district Congressionnel.

[illegible] nomination de M. Hunt par la convention [illegible] a été acceptée par tous les [illegible] du deuxième district congressionnel à [illegible] de quelques uns de nos amis de la [illegible] Ascension. Le *Vigilant* est l'organe [illegible] mécontents. Ceux-ci reprochent aux délégués [illegible] de leur avoir forcé la main et [illegible] adopter par le scrutin une base dont [illegible] pas. La meilleure réponse à [illegible] reproche c'est que la base électorale adoptée par la majorité de la Convention [illegible] majorité devait dès-lors se soumettre.

[illegible] ne voulons pas nous appesantir sur ce [illegible] du *Vigilant* de continuer son opposition [illegible] M. Hunt, celui-ci n'en sera pas moins [illegible] immense majorité des whigs dans [illegible]. Mais nous déplorons la division qui [illegible] dans nos rangs, car elle tend à [illegible] aux yeux de la masse des citoyens [illegible] peut exercer une fâcheuse influence [illegible] des autres élections.

M. Bush porte candidat quand même par le [illegible] s'est présenté dans les bureaux de ce [illegible] demander que son nom disparût du [illegible] compromettant où il avait été placé. Le [illegible] s'y est refusé : Tout en appréciant [illegible] motifs qui engagent ce respectable [illegible] à ne pas se porter candidat, et par suite [illegible] dans notre précédent article, [illegible] persistons pas moins à soutenir sa [illegible] et à insister auprès des électeurs [illegible] votent en sa faveur, au risque de lui [illegible] le mandat qui lui aura été confié. [illegible] a tort de ne pas se rendre au [illegible] M. Bush, car l'usage qu'il fait du nom [illegible] honorable citoyen peut nuire à ce dernier [illegible] ignorent la démarche faite par [illegible] auprès des éditeurs du *Vigilant* et qui [illegible] à voir son nom affiché au haut des [illegible] de ce journal, comme une incessante [illegible] contre la candidature de M. Hunt, [illegible] peut être qu'il a lui même sollicité cet [illegible] du moins qu'il ne s'y est [illegible].

[illegible] sympathies personnelles du *Vigilant* [illegible] M. Aristide Landry, l'ont engagé dans [illegible]. Ces sympathies nous les comprenons [illegible] les partageons, car nous avons [illegible] de connaître personnellement M. Landry [illegible] le nomme que nous avons applaudi à [illegible] y a deux ans, nous applaudissons [illegible] la candidature de M. Hunt, [illegible] exprime pour nous le vœu de la majorité [illegible] du District. Dans deux ans ce sera [illegible] une seconde fois le tour de M. Landry. [illegible] il a du talent et de l'avenir, qu'on [illegible] pas imprudemment de faiseurs[illegible]. Ceux qui ne connaissent pas sa loyauté [illegible] croire qu'il n'est pas étranger au [illegible] dans sa paroisse. Nous ne sau[illegible] à s'expliquer promptement [illegible] de malveillantes suppositions. [illegible] un mot au *Vigilant* ou à tout autre [illegible] qui engage ses amis à se rallier [illegible] M. Hunt, et augmentera [illegible] popularité dont il jouit parmi les [illegible].

[illegible] prévoyons probablement pas sur [illegible] d'Ascension. Les adversaires [illegible] M. Hunt dans cette paroisse sont, [illegible] en petit nombre. Ils [illegible] sans doute tôt ou tard leur erreur [illegible] la réparer. Nous le devrons [illegible] pour que pour nous, car [illegible] les autres paroisses rurales du district [illegible] complètement sur l'élection de M. [illegible].

Premier District Congressionnel.

[illegible] que M. Thomas G. Mackey est [illegible] comme candidat indépendant [illegible] pour représenter le premier district [illegible]. Si les whigs ne nomment pas de [illegible] nous ne doutons pas que M. Mackey [illegible] un nombre considérable de suffrages [illegible] partis. Citoyen de la paroisse [illegible] il a une habitation, il a toujours [illegible] ce district. Homme pratique, [illegible] théorie, politique ou non, se trouve [illegible] et devienne une réalité palpable [illegible]. Lisez, nous le savons, tous ses [illegible] pour obtenir l'établissement d'un chantier [illegible] à la Nouvelle-Orleans. M. Mackey [illegible] autrefois le quatrième district et [illegible] acquis une telle popularité qu'il fut [illegible] fois envoyé au conseil de ville, bien [illegible] indépendant et qu'il n'acceptât de [illegible] des whigs et des démocrates.

ELECTIONS.

[illegible] Les journaux de St Louis du 4 [illegible] les retours à peu près complets du [illegible] des membres du Congrès dans le 3e [illegible]. Outre contre du 3e district on [illegible] d'environ 450 voix, il reste huit [illegible] Kenley, le candidat whig, doit gagner [illegible] plus pour être élu. Les chances sont [illegible] en sa faveur.

[illegible] septième district, Caruthers (whig) a [illegible] la majorité dans cinq comtés : il est [illegible].

[illegible] NORD.—Nous n'avons encore de [illegible] du premier et du quatrième district [illegible]. Les votans de deux comtés [illegible] premier district indiquent un gain en faveur [illegible] adversaires. Dans le quatrième [illegible] voix se partageaient comme suit [illegible] dates: Lion H. Rogers, whig, [illegible] A. W. Venable, democrate, 642. Lewis, [illegible] 641. On pense généralement que [illegible] sera élu.

KENTUCKY.—Une dépêche particulière adressée [illegible] *Tribune* de New-York annonce que [illegible] dont les noms suivent ont été élus [illegible] au Congrès par les 10 districts du [illegible] Kentucky.

[illegible]—Linn Boyd, démocrate,
Benj. Edward Grey, whig,
Presley Ewing, whig,
C. E. Bramlette, whig,
Clement S. Hill, whig (gain),
Dr. Pierce, whig,
Wm Preston, whig,
John C. Breckenridge, dém.
Leander M. Cox, whig (gain),
George B. Hodge, whig (gain).

[illegible] cette liste est exacte, les whigs auront beu[illegible] Quoiqu'il en soit, nos amis du [illegible] ky ont ajouté un ou deux membres à [illegible] au Congrès et ont une forte majorité [illegible] dans les deux Chambres de la Législature.

[illegible] DISTRICT CONGRESSIONNEL.—Les [illegible] du troisième district congressionnel de la [illegible] se sont réunis en convention à Baton [illegible] dernier, et ont nommé à l'unanimité [illegible] M. Preston Pond Jr., d'Ouest Feliciana, [illegible] candidat pour le Congrès.

EUROPE.

Nouvelles par le Niagara.

[illegible] steamer *Niagara* est arrivé à Halifax le 5 [illegible] avec des avis de Liverpool jusqu'au [illegible].

ANGLETERRE.—On pensait généralement que [illegible] ston serait nommé au foreign office. [illegible] Clarendon devant passer au ministère de [illegible].

[illegible] comte de Portsmouth est mort.

[illegible] opinion générale en Angleterre est que la [illegible] d'Orient se réglera maintenant sans [illegible]. La manière dont la première proposition [illegible] puissances a été accueillie par le cabinet [illegible] St-Pétersbourg fait concevoir de légitimes [illegible] espérances aux amis de la paix. On assure [illegible] le chancelier russe aurait déclaré à [illegible] sseur de France que le czar serait heureux [illegible] accepter tout arrangement honorable [illegible] fait proposé. Si l'affaire n'a pas été [illegible] réglée c'est qu'il fallait l'assentiment [illegible] de l'Autriche choisie des le principe [illegible] médiatrice. Or, on sait que la réponse [illegible] puissance est favorable. La proposition [illegible] il s'agit est une note rédigée par le [illegible] vernement français et qui est un compromis [illegible] exigences de la Russie et le refus de [illegible] Porte. La nouvelle que la paix ne serait [illegible] pas troublée a produit le plus [illegible] effet en Angleterre et sur le continent. [illegible] le plus pressant est passé. On écrit [illegible] Vienne que Reschid-Pacha a publié une note [illegible].

[illegible] flottes anglaise et française sont toujours [illegible] Besika.

FRANCE.—Encore un bruit absurde. Plusieurs journaux de Paris annoncent, sur la foi [illegible] vagues rumeurs et sans y attacher aucune importance, que le ministre américain à Constantinople aurait adressé à la Porte une note dans [illegible] il lui aurait donné l'assurance que les [illegible] des Etats-Unis aideraient conjointement avec celles de la France et de l'Angleterre à maintenir l'intégrité de l'empire ottoman si le Sultan voulait reconnaître au gouvernement américain le même degré d'influence dans ses affaires.

Le voyage que l'impératrice devait faire aux Pyrénées a été différé. Ce retard donne lieu à mille commentaires. Du moment que l'on recommande du repos à Sa Majesté et que les fatigues de voyage lui sont interdites, c'est qu'elle se trouve, dit-on, dans l'état habituel de la reine Victoria. Quelques mois encore et César aura un héritier.

La presse française semble considérer la question d'Orient comme résolue.

La Porte a payé au gouvernement français le prix des 40,000 carabines de Vincennes qui lui ont été envoyées et a saisi cette occasion de contredire le bruit que les finances de la Turquie étaient épuisées.

Le *Moniteur* publie un décret déclarant que la prohibition proposée par l'ordonnance du 8 février 1826, sera levée provisoirement quant aux grains et aux farines importés des possessions anglaises.

Le nombre des arrestations qui ont eu lieu à la suite de l'incident de l'Opéra Comique, s'élève à plus de 200.

M. Arago est dangereusement malade : on n'a que peu d'espoir de le sauver.

ALLEMAGNE.—Le gouvernement bavarois a annoncé qu'une grande Exposition des Produits industriels du monde entier aurait lieu l'année prochaine à Munich.

PRUSSE.—Le roi a publié une proclamation dans laquelle il annonce qu'il congédiera du service tout officier qui, épousant une catholique romaine, promettra d'élever ses enfans dans cette foi.

SUISSE.—Le gouvernement fédéral se propose de remplacer ses chargés d'affaires en France et en Autriche par des ministres.

Le blocus de la frontière suisse par les forces autrichiennes est aussi rigoureux que jamais; cependant quelques uns des habitans expulsés ont reçu la permission de rentrer pour faire la moisson.

TURQUIE.—Le parti de la guerre en Turquie s'élève hautement contre la politique de paix suivie par le ministère.

Le bruit que le grand vizir et Reschid Pacha avaient été renvoyés du Conseil, le 9, par suite de la mésintelligence qui régnait entre eux, est fondé, mais le sultan, réfléchissant à l'état critique des affaires et aux dangers d'une dissolution du cabinet dans les circonstances présentes, les a rappelés avant la nuit et leur a rendu leurs porte-feuilles.

Mahomet Pacha, ancien ministre à Londres, a été nommé gouverneur d'Andrinople.

La Porte n'a pas suspendu ses préparatifs de guerre.

On sait déjà que le réfugié hongrois traîné à bord du brick autrichien Hussar, dans le port de Smyrne, a été placé entre les mains du consul français de cette dernière ville. Cette transaction était nécessaire, car le commandant du navire de guerre américain St Louis avait juré qu'il coulerait bas le Hussar, si ce bâtiment essayait de quitter le port avec son prisonnier. Les journaux de Smyrne publient la note suivante :

"Les soussignés prient le consul-général de France de prendre sous sa garde Martin Koszta, prisonnier à bord du brick autrichien Hussar, dont la nationalité est encore incertaine [illegible] entre les ambassades respectives à Constantinople aussi bien qu'entre les consulats à Smyrne. Les soussignés prient le consul français de prendre à sa garde ledit Koszta sous les conditions suivantes, savoir : L'individu ci-dessus nommé débarquera du brick aujourd'hui à une heure que possible et sera conduit sous une escorte de soldats jusqu'à la factorerie française et y sera sous la protection consulaire. Les dépenses du prisonnier seront réglées par les soussignés. Le prisonnier ne pourra communiquer avec personne sans être accompagné des soussignés, et il ne pourra partir avant que lesdits des soussignés [illegible] s'est expressément convenu que le consul de France ne mettra pas le prisonnier en liberté sans l'autorisation des soussignés conjointement."

Voilà où en est maintenant l'affaire de Costa. Les réfugiés qui se trouvent en ce moment à Constantinople ont donné, dans la soirée du 6 juillet, une sérénade au ministre des Etats-Unis.

RUSSIE.—Les Russes, aux dernières dates, occupaient Bucharest et occupaient Oltenitza sur le Danube. Des agents du czar faisaient de l'agitation en Servie et en Bosnie.

Des *Te Deum* en honneur du czar ont été chantés dans toutes les églises de Russie.

Malgré la tournure pacifique que prennent les choses du côté de l'Orient, on pense que les Russes resteront dans les principautés jusqu'au printemps. Ils diront que les troupes y ayant pris leurs quartiers d'hiver ne peuvent pas sans inconvénient en être rappelées. On s'attend d'ailleurs à de longs débats pour savoir si les escadres combinées doivent s'éloigner de Besika avant les Russes des principautés, ou ceux-ci avant les escadres. Le quartier général des Russes est à Bucharest.

Une dépêche télégraphique adressée de Belgrade sous la date du 15 juillet, annonce que le Sénat s'était dévoué à la Russie à invité le prince régnant à abdiquer en faveur de son fils. Trois jours de réflexion ont été accordés au prince.

AUTRICHE.—Une visite domiciliaire a été faite à Vienne chez le correspondant du *Times* de Londres. Quelques pièces compromettantes qui y ont été découvertes ont amené l'arrestation de plusieurs Italiens.

Des prisonniers hongrois remplissant dix sept charrettes ont été transportés récemment à Pesth.

Il est question à Vienne d'un remaniement ministériel.

ITALIE.—La peine de mort prononcée contre Guerrazza a été commuée en un bannissement perpétuel.

Le comte Pindemonte Bocassa a été arrêté à Ferrati et emprisonné dans la citadelle pour crime de trahison.

Une dépêche de Milan annonce que la police autrichienne est sur la voie d'un grand complot qui se tramait dans l'Italie centrale.

CHRONIQUE LOCALE.

INHUMATIONS dans les différents cimetières de la ville, pendant les vingt quatre heures se terminant vendredi, 12 du courant, à 6 heures du matin :

	Fièvre jaune.	Autres maladies.	Total
Cimetière Protestant,	6	2	8
Cypress Grove (coté de la Mét.)	6	0	6
Cimetière Potter,	35	5	40
" des Odd Fellows, "	1	0	1
Hopital de Charité,	38	1	39
Cimetière des Hab. "	0	0	0
" de St-Patrick, "	26	2	28
" de Lafayette No 1, 4e dist.	43	7	49
" des Hébreux, "	2	0	2
" St Vincent de Paul, 3e dist.	25	3	28
" Catholique No 1,	3	0	3
" " 2,	1	5	6
	185	25	210

Hopital de Charité.—Officiel.

Rapport de l'Hôpital de Charité pour les vingt-quatre heures se terminant jeudi 11 du courant, à minuit :

Admissions 77
Renvoyés guéris 35
Décès ....38 dont 36 de fièvre jaune

COUPS DE POIGNARD.—Thomas Murray et Thomas Farrel, le premier accusé d'avoir dangereusement blessé John Roach, dimanche dernier, dans le café de l'encoignure Rempart et Commune, et le second accusé de complicité, ont comparu hier devant le recorder Winter. L'affaire a été renvoyée au 18 courant, à cause de l'état alarmant de Roach; on ne croit pas qu'il survive à ses blessures.

Les autres affaires dont s'est occupé le recorder, ne valent pas la peine d'être mentionnées.

ENQUETE.—Le coroner a pratiqué hier la levée du corps d'un blanc, trouvé flottant dans le fleuve, en face de l'extrémité inférieure du marché aux viandes, deuxième district. Verdict : noyé. Le défunt paraissait âgé de 35 ans; il portait un habit de coutil noir et un pantalon de coutil vert : il avait au poignet de la main droite une grande bague en or sur laquelle les lettres M. G. étaient gravées.

Offrande.

La compagnie de la malle de la Nouvelle Orléans et de Mobile a envoyé hier au secrétaire de l'Association Howard un check pour la somme de $500.

CONSULS.—Le président des Etats-Unis a reconnu officiellement M. Robert Bunch comme consul anglais dans la Caroline du Nord; M. Manuel Leiva y Daroca comme vice consul d'Espagne à Savannah; M. G. George B. Mathew comme consul anglais en Pensylvanie, et M. H. Beets, comme vice-consul d'Espagne à St-Louis.

CONVENTION UNIVERSELLE DE TEMPERANCE.—La réunion d'une convention universelle de tempérance, dont il était question depuis quelque temps, est maintenant, dit un journal de New York, un fait décidé. Le programme des faits, gestes et paroles de l'assemblée est même fixé dès à présent. La session commencera le 6 septembre et se prolongera pendant quatre jours. Deux séances par jour, l'une le matin et l'autre le soir. Celle du matin sera consacrée aux affaires, aux discussions générales et à la lecture d'essais sur la tempérance. Celle du soir sera plus spécialement dédiée au public. Le dernier jour, il y aura une soirée, avec glaces, fruits et autres rafraîchissements non moins orthodoxes, avec accompagnement d'un poème sur la loi du Maine, composé tout exprès pour la circonstance par le révérend John Pierpont, du Massachusetts.

VENEZUELA.— Il a été reçu à Philadelphie des avis de Puerto Cabello jusqu'au 22 juillet. Ils sont peu favorables. La république est profondément agitée. Une flotte de steamers et de goëlettes est partie de Puerto Cabello le 18 pour comprimer l'insurrection. Si elle n'y réussit pas du premier coup, tout le Venezuela sera en proie à la guerre civile.

Une violente secousse de tremblement de terre s'est fait sentir le 15 de mai dernier à Cumana. Un grand nombre de maisons ont été renversées et trois cents personnes ensevelies sous les décombres.

FEUILLETON.

LES MAITRES SONNEURS,

ROMAN PAR GEORGE SAND.

Vingt-troisième veillée.

Ce n'était pas seulement la beauté surprenante de Thérence qui m'occupait l'esprit, mais un je ne sais quoi qui me la faisait paraître au-dessus de toutes les autres. Je m'étonnais d'aimer tant Brulette qui lui ressemblait si peu, et j'allais me demandant si l'une des deux était trop franche ou l'autre trop fine. Dans mon jugement, Brulette était plus aimable, ayant toujours quelque chose de gentil à dire à ses amis, et sachant les retenir autour d'elle par toutes sortes de petits commandemens dont les garçons se sentaient flattés, parce qu'ils aiment à se croire nécessaires. Tout au rebours, Thérence vous marquait franchement n'avoir aucun besoin de vous, et semblait même étonnée ou ennuyée que l'on fît attention à elle. Toutes deux sentaient leur prix cependant ; mais tandis que Brulette se donnait la peine de vous le faire sentir aussi, l'autre avait l'air de ne vouloir qu'une estime pareille à celle qu'elle pourrait vous rendre. Et je ne sais comment ce grain de fierté, plus caché, me paraissait une amorce qui donnait la tentation au même temps que la peur.

Je trouvai la danse enrayée tout au mieux, et Brulette voltigeant comme un papillon aux mains et aux bras d'Huriel. Il y avait tant de feu sur leurs visages, elle paraissait si livrée au dedans et lui au dehors, qu'ils ne voyaient et n'entendaient rien autour d'eux. La musique les enlevait, mais je crois bien que leurs pieds ne se sentaient point toucher la terre, et que leurs esprits dansaient dans le paradis. Comme partout ceux qui mènent la bourrée, il y en a peu qui n'aient point une amour ou une grosse fantaisie en la tête, on ne faisait pas seulement attention à eux, et il y avait tant de vie, de bruit, de poussière, de chansons et de joyeuses paroles dans l'air chaud de la noce, que le soir arriva, sans que l'assistance prit grand souci du contentement particulier d'un chacun.

Brulette ne se dérangea que pour me demander des nouvelles de Charlot, et pourquoi Thérence ne venait point; mais elle se tranquillisa aisément sur mes réponses, et Huriel ne lui donna pas le temps d'en écouter bien long sur la conduite de son gars.

Je ne me sentais point en goût de danser, car il se faisait que je ne trouvais là aucune fille jolie, encore qu'il y en eût; mais pas une ne ressemblait à Thérence, et Thérence ne me sortait point de la tête. Je me mis en un coin pour regarder son frère, afin d'avoir quelque nouvelle à lui en donner quand elle me questionnerait. Huriel avait si bien oublié son tourment qu'il était tout bonheur et toute jeunesse. Il se trouvait bien aussi avec Brulette, ou ce qu'il aimait le plaisir et le bruit autant qu'elle, quand il s'y mettait, et il avait le dessus sur tous les autres garçons, en ce qu'il ne se lassait jamais à la danse. Chacun sait qu'en tout pays, les femmes enterrent les hommes à la bourrée et tiennent encore sans débrider quand nous sommes crevés de soif et de chaud. Huriel n'était curieux de boire ni de manger, et on aurait dit qu'il avait juré de rassasier Brulette de son meilleur divertissement; mais, au fond, je voyais bien qu'il y prenait son propre plaisir, et qu'il aurait fait le tour de la terre sur un pied, pourvu que cette légère danseuse fût à son bras.

A la fin, plusieurs garçons, ennuyés d'être refusés par Brulette, observèrent qu'il y avait un étranger bien favorisé d'elle, et on commença d'en causer autour des tables. Il faut vous dire que Brulett, qui ne s'était pas attendue à se tant divertir, et qui avait un peu de mépris dorénavant pour tous les galans des environs, à cause du mauvais comportement de leurs langues, ne s'était point mise dans de grands atours. Elle avait plutôt l'air d'une petite nonne que de la reine de chez nous; et, comme il y avait là de grandes toilettes de gala, elle n'avait pas fait les beaux effets du temps passé. Cependant, quand elle se fut animée à la danse, force fut de se rappeler que nulle ne pouvait lui être comparée, et ceux qui la connaissaient point, ayant questionné ceux qui la connaissaient, il en fut dit du mal et du bien autour de moi.

J'y prêtai l'oreille, voulant en avoir le cœur net, et ne donnai point à connaître qu'elle était ma parente. Alors j'entendis revenir l'histoire du moine et de l'enfant, de Joseph et du Bourbonnais, et il fut dit que ce n'était peut être pas Joseph l'auteur du péché, mais bien ce grand garçon si empressé auprès d'elle et paraissant si sûr de son fait qu'il ne souffrait personne autre s'en approcher.

—Eh bien! dit l'un, si c'est lui et qu'il vienne à réparation, mieux vaut tard que jamais.

—Ma foi, dit un autre, elle n'avait pas mal choisi. C'est un gars superbe et qui paraît très bon enfant.

—Après tout, dit un troisième, ça fera un beau couple, et quand le prêtre y aura passé, ça sera aussi bon qu'un autre ménage.

Par là, je vis bien qu'une femme n'est jamais perdue, tant qu'elle a une bonne protection, puisqu'on la traitait maintenant de fille hardie, on la tenait pour un peu légère, mais point méchante. On la supposait déjà la maîtresse d'un homme de peine, on avait jamais rien dit de mieux [illegible] pas si aimante [illegible].

Dans ce moment là, ma tante prit Huriel à part, et l'amenant auprès de moi, lui dit:—Je vous veux faire tandis que votre verrée de vin vous fait du bien, car vous me réjouissez l'âme de si bien danser et de mettre si bien en train le monde de ma noce.

Huriel avait regret de quitter Brulette pour un moment; mais la maîtresse du logis était fort décidée, et il n'y avait pas moyen de lui refuser une politesse.

Ils s'assirent donc à un bout de table, qui se trouvait vide, une chandelle posée entre eux, et se voyant face à face. Ma tante Marghitonne était, comme je vous l'ai dit, une toute petite femme qui avait oublié d'être sotte. Elle portait la plus drôle de figure qu'on pût voir, blanche et très fraîche, encore qu'elle eût fait la quarantaine et mis au monde quatorze enfans. Je n'ai jamais vu un si long nez, avec de si petits yeux, enfoncés de chaque côté comme par une vrille, mais si vifs qu'en malice on ne les a pareils. Pourtant elle était bonne femme, et bien regardant sans avoir envie de rire et de bavarder.

Je vis pourtant qu'Huriel était sur ses gardes, et qu'il se méfiait du vin qu'elle lui versait. Il trouvait dangereux air quelque chose de moqueur et de curieux, et, sans savoir trop pourquoi, il se mettait en défense. Ma tante qui, depuis le matin, n'avait pas reposé une minute de remuer et de causer, avait grand soif pour le bon, et n'eût point avalé trois petits coups, que le bout du nez lui devint tout rouge, ce qu'il était de sa grande bouche, ou il y avait des dents blanches et serrées pour trois personnes plutôt que pour une, se mit à rire jusqu'aux oreilles. Pourtant, elle n'était pas dérangée dans son jugement, car jamais femme ne porta mieux la gaîté sans outrance et la malice sans méchanceté.

—Ah çà! mon garçon, dit-elle, après beaucoup de propos en l'air, qui ne lui avaient servi qu'à faire passer le premier soif, vous voilà, pourtant un bon, accordé avec ma Brulette ? Il n'y a point à reculer, car ce que vous souhaitiez est arrivé; tout le monde en cause, et si vous pouviez entendre, comme moi, ce qui se dit de vous les autres, vous verriez qu'on vous met sur le dos le futur aussi bien que le passé de ma jolie nièce.

Je vis que cette parole enfonçait un couteau dans le cœur d'Huriel et le faisait tomber des étoiles dans les épines; mais il y fit bonne contenance et répondit en riant:—Je souhaiterais, ma bonne dame, avoir eu le passé, car tout ce qu'elle a vu pourtant est que beau et bon; mais si j'ai le futur seulement, je me tiendrai pour bien partagé du bon Dieu.

—Et sage vous serez, riposta ma tante, riant toujours, et le regardant de près avec ses petits yeux verts qui ne voyaient pas de loin, de telle façon qu'on eût dit qu'elle lui voulait percer le front avec son nez affilé. Quand on aime, on aime tout, et on ne se rebute de rien.

—C'est ma volonté, dit Huriel d'un ton sec qui ne démontait point ma tante.

—Et c'est d'autant mieux de votre part, que la pauvre Brulette a plus d'ordre que de bien. Vous savez sans doute que toute sa dot tiendrait bien dans votre verre, et qu'il n'y a-t-il point de louis d'or dans son corps.

—Eh bien! tant mieux, dit Huriel; le compte en sera fait vitement, et je n'aime point à perdre mes heures dans les additions.

—D'ailleurs, fit ma tante, un enfant tout élevé est un embarras de moins dans un ménage, surtout si le père fait son devoir, comme il le fera, je vous en réponds.

Le pauvre Huriel eut chaud et froid; mais, pensant que ce fût une épreuve, il la soutint et dit:—Le père fera son devoir, moi aussi, j'en réponds, car il n'y aura pas d'autre père que moi pour tous les enfans nés ou à naître.

—Oh! quant à ça, reprit elle, vous n'en serez pas le maître, je vous en donne ma parole!

—J'espère que si, dit-il en serrant son verre, comme s'il l'eût voulu écraser dans ses doigts : Quiconque abandonne son bien n'a plus à y repocher, et je suis un gardien assez fidèle pour ne point souffrir les maraudeurs.

Ma tante alongea sa petite main sèche et la posa sur le front d'Huriel. Elle y sentit la sueur, encore qu'il fût très pâle; et, changeant tout à coup sa mine de malin diable en une figure honnête et franche comme l'était le fond de son cœur:

—Mon garçon, lui dit-elle, mettez vos coudes sur la table, et venez ici tout auprès de ma bouche. Je veux vous donner un bon baiser sur la joue.

Huriel, étonné de son air attendri, se prêta à sa fantaisie. Elle releva les cheveux épais de sa tempe et avisa le gage de Brulette, qu'il portait toujours, et que, sans doute elle connaissait. Alors, approchant sa grande bouche, comme si elle l'eût voulu mordre, elle lui glissa quatre ou cinq paroles dans le tuyau de l'ouïe, mais si bas, si bas, que je n'en pus rien attraper. Puis, elle ajouta tout haut, en lui pinçant le bout de l'oreille:—Allons! voilà une oreille très fidèle, mais, convenez qu'elle en est bien récompensée.

Huriel ne fit qu'un saut pardessus la table, renversant les verres et la chandelle, que je n'eus que le temps de rattrapper. Il se trouvait déjà assis auprès de ma petite tante, et l'embrassait aussi fort que si elle eût été la mère qui l'avait mis au monde. Il paraissait comme fou, criait et chantait, buvait et trinquait, et ma petite tante, riant comme une petite crécelle, lui disait en choquant son verre:—A la santé du père de votre enfant!

—C'est ce qui prouve, dit-elle aussitôt en se retournant vers moi, que les plus malins sont quelquefois ceux qu'on croit les plus sots, de même que les plus sots se trouvent être ceux qui se croient bien malins. Tu peux le dire aussi, toi, mon Tiennet, qui as le cœur droit et la parente fidèle, et je sais que tu t'es conduit avec ta cousine comme si tu lui eusses été frère. Tu mérites d'en être récompensé, et je compte que le bon Dieu ne te fera pas banqueroute. Un jour ou l'autre, il te donnera aussi ton parfait contentement.

Là-dessus, elle s'en alla, et Huriel me serrant dans ses bras:—Ta tante a raison, dit-il; c'est la meilleure des femmes. Tu n'es pas dans le secret, mais ça ne fait rien. Tu n'en es que meilleur ami; aussi···· donne-moi ta parole, Tiennet, que tu viendras travailler ici tout l'été avec nous, car j'ai mon idée sur toi, et si Dieu m'assiste, tu m'en remercieras bel et bien.

—Si je t'entends, lui dis-je, tu viens de boire ton vin bien pur, et ma tante en a retiré le brin de paille qui t'aurait fait tousser; mais ton idée sur moi me parait plus difficile à contenter.

—Ami Tiennet, le bonheur se gagne, et si tu n'as pas une idée contraire à la mienne....

—J'ai peur de l'avoir trop pareille; mais ça ne suffit pas.

—Sans doute, mais qui ne risque rien n'a rien. Eh! eh! Bourbon. que tu ne voudras tenter le coup?

—Tu me donnes trop bon exemple pour que j'y fasse le couard, répondis-je; mais crois-tu donc....

Brulette vint nous interrompre, et nous vîmes à son air qu'elle ne se doutait toujours de rien.

—Asseyez-vous là, dit Huriel en l'attirant sur ses genoux, comme cela se fait chez nous sans qu'on y voie du mal; et dites-moi, ma chère mignonne, si vous n'avez point envie de danser avec quelqu'un autre que moi? Vous m'avez donné et tenu parole; c'est tout ce que je souhaitais pour m'ôter un chagrin que j'avais sur le cœur: mais si vous pensez qu'on en parlera d'une manière qui vous fâcherait, me voilà soumis à votre plaisir, et ne danserai plus qu'à votre commandement.

—Est ce donc, maître Huriel, répondit Brulette, que vous êtes las de ma compagnie, et que vous souhaitez faire connaissance avec les autres jeunesses de la noce?

—Oh! si vous le prenez comme ça, s'écria Huriel tout éperdu de joie, à la bonne heure! Je ne sais pas seulement s'il y a ici d'autres jeunesses que vous et ne veux pas le savoir.

Alors, il lui présenta son verre, la priant d'y toucher avec ses lèvres et but ensuite de grand cœur. Puis il cassa le verre pour que nul autre ne s'en pût servir, et emmena danser sa fiancée, tandis que je me pris à réfléchir sur la chose qu'il m'avait donnée à entendre et dont je me sentais tout je ne sais comment.

Je ne m'étais pourtant pas encore tâté de ce côté-là, et il ne m'avait jamais semblé que je fusse de nature assez ardente pour m'éprendre, à la légère, d'une fille aussi sérieuse que Thérence. Je m'étais sauvé du dépit de ne point plaire à Brulette par mon humeur gaie et complaisante à la distraction, mais je ne pouvais pas penser à Thérence sans une sorte de tremblement dans la moelle de mes os, comme si l'on m'eût invité à voyager en pleine mer, moi qui n'avais jamais mis le pied sur un bateau de rivage.

— Est-ce que, par hasard, pensais-je, j'en serais tombé amoureux aujourd'hui, sans le savoir? Il faut le croire, puisque voilà Huriel qui m'y pousse, et dont l'œil aura saisi la vérité sur ma figure; mais je n'en suis pas certain, parce que je me sens comme étouffé depuis tantôt, et il me semblait que l'amour devait prendre plus gaiment que ça.

Tout en devisant avec moi-même, je me trouvai, je ne saurais dire comment, arrivé au vieux château. Ce vieux tas de pierres dormait à la lune, aussi muet que ceux qui l'ont bâti; seulement une petite clarté, sortant de la chambre que Thérence y occupait sur le préau, annonçait que les morts n'en étaient plus les seuls gardiens. Je m'en approchai bien doucement, et regardant à travers le feuillage de la petite croisée, qui n'avait ni vitrage ni boiserie, je vis la belle fille des bois disant sa prière, à genoux, auprès de son lit, où Charlot était couché et dormait à pleins yeux.

Je vivrais bien cent ans que je n'oublierais point la figure qu'elle avait dans ce moment là. C'était comme une image de sainte, aussi tranquille que celles que l'on taille en pierre pour les églises. Je venais de voir Brulette, aussi brillante qu'un soleil d'été, dans la joie de son amour et le vol de sa danse; Thérence était là, seule et contente, aussi blanche que la lune dans la nuit claire du printemps. On entendait au loin la musique des noces; mais cela ne disait rien à l'oreille de la fille des bois, et je pense qu'elle écoutait le rossignol qui lui chantait un plus beau cantique dans le buisson voisin.

Je ne sais point ce qui se fit en moi; mais voilà que, tout d'un coup, je pensai à Dieu, idée qui ne me venait peut être pas assez souvent, dans ce temps de jeunesse et d'oubliance où j'étais, mais qui me plia les deux genoux, comme par un secret commandement, et me remplit les yeux de larmes qui tombèrent en pluie, comme si un gros nuage venait de se crever dans ma tête.

Ne me demandez point quelle prière je fis aux bons anges du ciel. Je ne m'entendais pas moi-même. Je n'osais pas encore oser demander à Dieu de me donner Thérence, mais je crois bien que je le requis de me rendre mieux méritant pour un si grand bonheur.

Quand je me relevai de terre, je vis que Thérence avait fini son oraison et qu'elle s'apprêtait à dormir. Elle avait ôté sa coiffe, et j'appris qu'elle avait des cheveux noirs qui lui tombaient en grosses tresses jusqu'aux pieds, mais devant qui elle tint le précieux épingle de son habillement, vous me croirez si vous voulez, je m'étais déjà sauvé, comme si j'eusse craint d'être en délit de sacrilège. Je n'étais pas pourtant plus sot qu'un autre, et je n'avais point coutume de bouder le diable; mais Thérence me rendait le cœur en respect comme si elle eût été cousine de la Sainte-Vierge.

Comme je sortais du vieux château, en bonne que je ne voyais pas dans l'ombre du portail, me fut surpris en me voyant par la paroi:—Hé, l'ami, d'avait il, apprenez-moi si c'est là, comme je pense, l'ancien château du Chassin?

—Le grand bûcheux! m'écriai-je, le reconnaissant à la voix. Et je l'embrassai d'un si grand cœur, qu'il en fut étonné, car il n'avait pas autant de souvenir de moi comme j'avais de lui.

Mais sitôt qu'il m'eut remis, il me fit grandes amitiés et me dit:—Apprends-moi vitement mon garçon, si tu as vu mes enfans, ou si tu les sais arrivés en cet endroit.

—Ils y sont depuis ce matin, répondis-je, ainsi que moi et ma cousine Brulette. Votre fille Thérence est là, bien tranquille, tandis que ma cousine, et les pieds, la noce d'une autre cousine, avec votre cher bon fils Huriel.

—Dieu merci! dit le grand bûcheux, je n'arrive pas trop tard, et Joseph est, à cette heure, sur la route de Nohant, où il croit bien les trouver ensemble.

—Joseph! Il est donc venu comme vous? On ne vous attendait tous deux que dans cinq ou six jours, et Huriel nous disait....

—Je vas savoir comment tournent les choses de ce monde, dit le père Bastien en me tirant un peu sur le chemin, afin de n'être entendu que de moi. De toutes les choses qui vont au gré du vent, la cervelle des amoureux est la plus légère. Huriel t'a-t-il raconté tout ce qui regarde Joseph ?

—Oui, de bons points, que je crois.

—Joseph, en voyant partir Huriel et Thérence pour le pays d'ici, lui parla dans l'oreille sans te ce qu'il ait dit à Père Bastien; mais....

—Oui, je le sais, père Bastien, je le sais. Voyant mon fils changer de couleur, et Joseph en sueur dans le bout d'un air tout singulier, j'allai après lui et lui commandai de me dire quel secret il venait de raconter à Huriel:—Mon maître, dit Joseph, je ne suis pas si fou que ce que j'ai, j'en ai vu être obligé, et voilà ce que c'est; je vous le dois pareillement. Là-dessus, il me raconta avoir reçu une lettre de son pays, où on lui apprenait que Brulette élevait un enfant, qui ne pouvait être que le sien, et, me disant cela avec beaucoup de souffrance et de dépit, il me conseilla fortement d'y courir après Huriel pour l'empêcher d'aller faire une grande sottise ou bo re une grosse honte.

Quand je l'eus questionné sur l'âge de l'enfant, et qu'il m'eut fait lire sa lettre qu'il avait toujours sur lui, comme s'il eût voulu porter ce remède sur la blessure de son amour, je ne me sentis pas de tout persuadé qu'on ne se fût point moqué de lui, d'autant que le garçon Carnat, qui lui écrivait cette chose, en répondait à sa créance de Joseph pour en faire honnêtement agréer sa manière. Joseph, plusieurs l'ont reconnu mauvaise langue et en son pays, paraissait y avoir mis de la malice pour empêcher son retour. Puis, me rappelant la décence et la modestie de la petite Brulette, je me persuadai de plus en plus qu'on lui faisait injure, et ne pus m'empêcher de railler et de blâmer Joseph, pour avoir cru si légèrement à une affaire si vilaine.

J'aurais sans doute mieux fait, mon bon Tiennet; de le laisser, méprise ou non, dans la croyance que Brulette était indigne de son attachement; mais, que veux-tu! l'esprit de justice conduisait ma langue et m'empêchait de songer aux conséquences. J'étais si mécontent de voir diffamer une pauvre honnête fille, que je parlais comme je n'y songeais pouvoir. Cela fit sur Joseph plus d'effet que je n'aurais cru. Il tourna vitement au tout au tout, et, versant des larmes comme un enfant, il se laissa choir à terre, déchirant ses habits et s'arrachant les cheveux, avec tant de chagrin et de colère contre lui-même, que j'eus grand'peine à l'apaiser. Par bonheur que sa santé est devenue pareille à la tienne, car, un an plus tôt, ce désespoir, qui le secouait si fort, l'aurait tué.

Je passai le restant du jour et toute la veillée seul à seul avec lui à tâcher de lui remettre l'esprit. Ce n'était point facile pour moi. D'une part, je sais que mon fils, depuis le premier jour où il a vu Brulette, s'est pris pour elle d'une amour très obstinée, et qu'il l'a été recommandé avec la vie que le jour où Joseph ne s'est plus mis en travers de son espérance. De l'autre part, j'ai pour Joseph une grande amitié aussi, et je sais que Brulette était dans son idée depuis qu'il est au monde. Il me fallait sacrifier l'un des deux, et je me demandais si je ne serais pas un égoïste de père en me prononçant pour la satisfaction de mon fils au détriment de mon élève.

Tiennet, tu ne connais plus Joseph, et peut-être ne l'as tu jamais bien connu. Ma fille Thérence a pu t'en parler en peu sévèrement. Elle ne le juge pas de la même manière que moi. Elle le croit égoïste, dur et ingrat. Il y a du vrai là-dedans; mais ce qui l'excuse devant mes yeux ne peut l'excuser devant les yeux d'une jeunesse comme elle. Les femmes, mon petit Tiennet, ne nous demandent que de les aimer. Elles ne prennent que dans leur cœur la subsistance de leur vie. Dieu les a faites comme ça, et nous en sommes heureux quand nous sommes dignes de le comprendre.

—Il me semble, observai-je au grand bûcheux, que je le comprends à cette heure, et que les femmes ont grandement raison de ne vouloir de nous que notre cœur, car c'est la meilleure chose que nous ayons.

—Sans doute, sans doute, mon fils! reprit ce grand brave homme. J'ai toujours pensé ainsi. J'ai aimé la mère de mes enfans plus que l'argent, plus que le talent, plus que le plaisir et la gloriole, plus que tout au monde. Je vois bien que mon fils Huriel est de mon acabit, puisqu'il a changé, sans regret, d'état et de goûts pour se rendre capable de prétendre à Brulette. Et je crois que tu penses de même, puisque je le dis si franchement. Mais enfin le talent est quelque chose que Dieu estime aussi, puisqu'il ne le donne pas à tout le monde, et on doit du respect et du secours à ceux qu'il a marqués comme les ouailles de son choix.

—Croyez-vous donc que votre fils Huriel n'ait pas autant d'esprit et plus de talent dans la sonnerie que notre Joset?

—Mon fils Huriel a de l'esprit et du talent. Il a été reçu maître sonneur à dix-huit ans, et encore qu'il n'en fasse pas le métier, il a la connaissance et la facilité; mais il y a une grande différence, ami Tiennet, entre ceux qui retiennent et ceux qui inventent: il y a ceux qui, avec des doigts légers et une mémoire juste, disent agréablement ce qu'on leur a enseigné; mais il y a ceux qui ne se contentent d'aucune leçon et vont devant eux, cherchant des idées et faisant à tous les musiciens à venir, le cadeau de leurs trouvailles. Or, je te dis que Joseph est de ceux-là, et qu'il y a même en lui deux natures bien remarquables: la nature de la plaine où il est né, et qui lui donne des idées tranquilles, fortes et douces, et la nature de nos bois et de nos collines, qui s'est ouverte à son entendement et qui lui a donné des idées tendres, vives et sensibles. Il sera donc, pour ceux qui auront des oreilles pour entendre, autre chose qu'un sonneur ménétrier de campagne. Il sera un vrai maître sonneur des anciens temps, un de ceux qui les plus forts ajoutent aux connaissances et qui commandent des changemens à la coutume.

Vous croyez donc, père Bastien, qu'il deviendra un second grand bûcheux de votre ordre?

—Ah! mon pauvre Tiennet, répondit le vieux sonneur, en soupirant, tu ne sais ce que tu dis; et j'aurais peut-être de la peine à te faire comprendre.

—Essayez toujours, lui dis-je, vous êtes bon à écouter, et il n'est pas bon que je reste toujours simple comme je suis.

(*A continuer.*)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI SOIR, 12 AOUT.

Il s'est opéré peu de transactions cette semaine, sur le marché, l'épidémie et le manque de produits en sont les causes principales. Les nouvelles favorables d'Europe ont fait rechercher le coton et, malgré la hausse qui s'est déclarée dans le fret, cet article s'est vendu à des prix plus élevés, le stock en est réduit de beaucoup. La farine s'est encore améliorée par suite de faible approvisionnement et les prix du maïs n'ont pas été stables. Le marché aux comestibles a été extrêmement languissant pendant toute la semaine. Le sucre et la mélasse se sont écoulés très difficilement.

Les journaux de samedi après-midi ont publié les nouvelles d'Europe apportées par le Washington et transmises ici par voie télégraphique; les dates de Liverpool jusqu'au 23 juillet, par le Niagara, de la ligne Cunard, ont paru dans les journaux de dimanche. Les nouvelles de ce dernier steamer annonçaient que le marché au coton de Liverpool avait été animé et que les ventes de la semaine, se terminant le jour du départ du steamer, avaient atteint le chiffre de 57,000 balles, dont 21,000 achetées par les spéculateurs et les exportateurs. Les prix avaient haussé de 1/8 d. à 1/4 cts et les cotes étaient comme suit: Middling Orleans, 6 3/4 d. 6 3/16, Fair Uplands, 6 5/8, et Middling Uplands, 6 d la livre; le prix du Fair Orléans n'était pas mentionné. Le stock du marché était, le 22 juillet au soir, de 850,000 balles. Les journaux du soir ont publié mercredi les nouvelles du Baltic jusqu'au 27 juillet, sur Liverpool. Il s'était traité, pendant les trois jours précédant le départ du steamer, 28,000 balles à des prix fermes pour les qualités supérieures, mais une légère diminution dans ceux des qualités inférieures. Le Fair Orleans, à la clôture, était coté 7 d; le Middling Orleans, de 6 3/4 d. 6 3/4; le Fair Uplands, 6 3/4 et le Middling Uplands, 6 1/16 d. la livre.

COTON.—Arrivé depuis le 5 du courant, 374 balles. Expédié dans la même, 4,267 balles—faisant une réduction au stock de 3,486 balles, et laissant en main y compris tout ce qui se trouve à bord de navires non-expédiés ce jour, un stock de 13,879 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er septembre 1852,		9,780
Arrivé la semaine dernière,	374	
Arrivé antérieurement,	1,[illegible]	1,[illegible]
		1,[illegible]
Expédié la semaine dernière,	4,267	
Expédié antérieurement,	1,[illegible]	1,[illegible]
Stock en main non-expédié,		13,879

Samedi, à l'ouverture, il n'y eut pas d'animation et bien qu'on considérât favorables les nouvelles apportées par le Washington et publiées dans les journaux du soir, il ne s'effectua aucune transaction importante. Lundi, les détenteurs demandèrent des prix plus élevés, mais, quoique le coton fût recherché, les opérations n'excédèrent pas 150 balles. Mardi, cependant, il se fit 450 balles à une hausse de 1/4 cts la livre. Les ventes de mercredi et jeudi se sont élevées à 360 balles et celles d'hier ont atteint le chiffre de 1,000 balles, sans qu'il se soit opéré de changement dans les prix. Les transactions d'aujourd'hui se montent à environ 500 balles, ce qui porte les affaires de la semaine à 4,300 balles. Les prix, à la clôture, sont comme suit :

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL

LOUISIANE ET MISSISSIPPI

Inférieur,	7— @ 7 1/2	Middling fair,	11 3/4 @ 12
Ordinaire,	8 3/4 @ 9 1/4	Fair	12 1/4 @ —
Middling,	9 3/4 @ 10 1/4	Fully fair,	12 3/4 @ —
Good-Midd.	11 @ 11 1/4	Good Fair,	— @ —

TABAC.—Arrivé depuis le 5 du courant, 636 boucauts. Expédié dans la même, 634 boucauts. Stock en magasin et à bord de navires, 27,451 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1852,		13,931
Arrivé la semaine dernière,	636	
Arrivé antérieurement,	64,[illegible]	
		68,[illegible]
		87,[illegible]
Expédié la semaine dernière,	634	
Expédié antérieurement,	59,[illegible]	
		60,[illegible]
Stock sur place,		27,451

La demande de tabac a été très peu animée pendant la semaine qui vient de s'écouler. Les transactions ne vont pas au-delà de 300 boucauts, dont 250 ont été vendus mardi, à un spéculateur, à des conditions particulières.

SUCRE.—Le marché a été calme; il n'y a presque pas eu de demande et le stock est plus que suffisant. Les ventes se montent probablement à 250 boucauts, dont 100 boucauts achetés mardi à 4 3/4 cts la livre de fair. Pas de changement important dans les prix, nous reproduisons les cotes de [illegible].

MELASSE.—Il n'est arrivé de l'intérieur que cinquante barils et les opérations ne comprennent que de lots de la raffinerie de la Nlle-Orléans à 25 cts le gallon de la rebouillie. Les ventes de la semaine sont de 300 ou 400 barils.

FARINE.—Les transactions ont été restreintes à cause du faible approvisionnement, c'est le prix [illegible].

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

[illegible]

Arrivés Hier.

[illegible]

STEAMBOATS.

[illegible]

Ports Etrangers.

[illegible]

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

[illegible]

Départs de Dimanche

[illegible]

INSTITUTION DE S. ROUEN,

Ex-principal de l'école supérieure (High school) des jeunes gens des écoles publiques du 2e District de la Nouvelle-Orléans.

Le plan des études sera encore toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes.

Le directeur se fera un devoir d'employer toujours les meilleurs professeurs. Le local sera indiqué plusieurs jours avant l'ouverture des classes qui aura lieu le 1er septembre prochain.

—Références:—

Tous les directeurs des écoles publiques du 2e district (ex-première municipalité) depuis 1844, et tous les parents des nombreux élèves de S. Rouen, depuis 1843.

S'adresser pour les conditions à M. J. R. De Pouilly, au bureau du voyer, et rue Condé, No 136.

4 août—eo 13

PENDANT mon absence de la Nouvelle-Orléans, M. P. Aldigé reste chargé de ma procuration, par acte passé pardevant M. F. Calvo, notaire public.

Nouvelle-Orléans, 11 août 1853. B. PIFFET.

DEUIL. DEUIL.

Maison F. Pryor & Co.

Rue de Chartres, 54, entre Bienville et Douane.

NOUS avons l'honneur de rappeler aux dames notre spécialité de deuil et demi deuil, barèges, mousseline, jaconas, indiennes françaises, lingerie, robes, châles, chapeaux et dépêches etc aux prix les plus modérés.

PROMENADE SUR LE FLEUVE.

MOYENNANT DIX CENTS par personne, les familles auront le privilège de passer l'après-midi à bord du *Ferry du Deuxième District*, en face de la Place Jackson.

Ecriture et Tenue des Livres.

De nouvelles classes seront ouvertes cette semaine à l'Académie de Dolbear, pour l'écriture et la Tenue des Livres, No 106, rue du Canal.

[illegible]

RUFUS DOLBEAR, 106, rue du Canal.

[illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, le 6 août 1853.

LA Banque préalablement à la reprise de ses opérations actives le 1er septembre prochain, procédera lundi le 15 courant, à la nomination de ses officiers.

Par ordre du Bureau. E. ROUSSEAU, Caissier.

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1853.

A UNE assemblée du Bureau des Commissaires tenue ce jour, il a été unanimement résolu que des propositions seraient reçues, à ce Bureau, pendant trente jours, pour l'achat de la totalité ou d'une partie des coupons d'intérêts (No 3) échus le 1er janvier 1854 sur les bons de la Ville Consolidée, ainsi que pour l'achat de toutes autres obligations de l'ancienne ville, Première, Deuxième et Troisième Municipalités et la ville de Lafayette, échéant entre la présente date et le mois de janvier prochain.

Par ordre, A. LAYET, Secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Lundi, 1er août 1853.

AVIS est donné aux actionnaires de cette Banque, qu'un dividende de [illegible] de la Banque pour les six derniers mois, de cinq pour cent pour le capital versé, a été déclaré et sera payable à partir de mercredi 10 du courant.

Par ordre de la Direction, RICHARD RELF, Caissier.

Banque de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 26 juillet 1853.

UN dividende de cinq pour cent sur les profits des derniers six mois sera payé aux actionnaires de cette Banque, lundi 1er août prochain.

Par ordre du Bureau. S. M. DAVIS, Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1853.

AVIS est donné que des livres de souscription pour le placement de 10,000 actions de cette Banque, en numéraire, (chaque action de $100), seront ouverts au bureau de la Banque, au coin des rues Royale et Douane, le lundi, 5 septembre prochain, sous la surveillance du Bureau des Directeurs; et des souscriptions pour le placement d'une partie ou de la totalité desdites actions, seront reçues pendant trente jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, à partir dudit 5 septembre jusqu'au samedi, 8 octobre prochain.

Cette Banque sera transportée au local ci-dessus et reprendra ses opérations le 1er septembre prochain.

Par ordre de la Direction E. ROUSSEAU, Caissier.

Banque des Artisans et Négociants.

Nlle-Orléans, 9 août 1853.

CETTE Banque commencera ses opérations MERCREDI, 10 du courant.

Jours d'escompte : les LUNDIS et JEUDIS.

Les billets devront être mis à l'escompte les samedis et mercredis précédents. G. CRUZAT, Caissier.

Mairie de la Nlle-Orléans.

Le 30 juillet 1853.

EN vertu d'une résolution No 3060 du Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvée le 26 juillet 1853—Avis est par le présent donné que dans un terme de trente jours à partir de la présente publication le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle Orléans agira sur la demande contenue dans ladite résolution, savoir :—L'ouverture de la rue Derbigny, entre les rues Esplanade et Kerlerec, sur le même alignement et la même largeur que celle qu'elle a actuellement à son croisement avec la rue Esplanade—Conformément à l'acte du 3 avril 1832 pourvoyant à l'ouverture des rues, &c., et l'acte amendant ledit acte, approuvé le 3 mai 1847.

A. D. CROSSMAN, Maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Le 21 juillet 1853.

EN vertu d'une résolution du Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvée le 19 juillet 1853, avis est par le présent donné que, dans un terme de trente jours à partir de la présente publication, le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans agira sur la demande contenue dans la dite résolution, savoir : l'ouverture des rues courant [illegible] la Nouvelle-Orléans, à partir du fleuve dans le Quatrième District et la Législature du 3 avril 1832, pour l'ouverture des rues, &c., et l'acte amendant ledit acte, approuvé le 3 mai 1847.

Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.

Avis aux Entrepreneurs.

DES propositions cachetées seront reçues, au bureau du soussigné, dans la ville de Carrollton [illegible] à 10 heures du matin.

JOHN E. DUNLAP.

Secrétaire du Conseil de la ville de Carrollton. Carrollton, 28 juin 1853.

Collége St. Joseph—Bardstown, Ky.

UN des professeurs de ce collège est maintenant dans la ville. Il repartira pour Bardstown vers le milieu du mois d'août, et se chargera des jeunes gens que les parents voudraient lui confier pour cette institution. Les classes recommencent le premier lundi de septembre.

CONDITIONS :

Pension et enseignement pour l'année	$130
Entrée	10
Lit	10
Blanchissage et raccommodage	15

La musique, le dessin et la chimie se paient à part. Pour de plus amples informations s'adresser à M. J. Steel, No 59, rue du Camp.

Succession C. Leiscrevre.

LES personnes qui doivent à ladite succession, sont priées de venir régler, et celles à qui il est dû, de donner leurs comptes au soussigné.

E. MAIGNAN, Curateur de la succession C. Leiscrevre.

AVIS.

LES personnes qui ont acheté des terres dans les paroisses de la ville de la Nouvelle-Orléans, des héritiers de Joseph Chalon, &c.

[illegible]

JNO. ARROWSMITH. 20 Bank Place.

No 1000.

RESOLU que le maire soit autorisé pour collecter les taxes sur les marchands d'huîtres (établi par la résolution No 904) adoptée le 7 novembre et 21 juin 1853, est par le présent abrogé.

[illegible]

(Signé) S. W. DALTON, Président du Conseil des Assistants-Aldermen.
(Signé) J. J. LUGENBUHL, Président du Conseil des Aldermen.
(Signé) A. D. CROSSMAN, maire.
Approuvé le 30 juillet 1853.

Bureau du Contrôleur—Ville de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est donné que lundi, 15 du courant, à midi, j'exposerai à mon bureau le privilège [illegible].

O. DE BUYS, Contrôleur.

SANGSUES.

REÇU par les derniers arrivages : 10,000 SANGSUES de premier choix, à vendre à des prix très modérés.

No 46, rue du Quartier, entre Canal et Levée.

EPICERIES. A VENDRE—Une grocerie bien achalandée, et située encoignure Ursulines et St Claude. S'adresser sur les lieux.

Produits de la Havane.

EN débarquement du brick John H. Gillespie: 272 caisses sucre blanc et quebrado, 174,000 cigares des marques favorites suivantes: Conseulo, Leyenda, Cosmopolita, Fénix, Minerva, Mensajero, Fuentes, Moreno, etc., etc., etc. provenant toutes des meilleures qualités.

Aussi: Un bel assortiment de la marque INTIMIDAD, comprenant, Londres, Trabucos, Cilindrados, Panetelas, etc., etc. A vendre par

DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée

ON demande un jeune homme parlant l'anglais et l'allemand, pouvant tenir les comptes d'une maison de commission. Écrire par la poste, à l'adresse de E. 27. On exigera de bonnes recommandations.

Institut militaire de l'Ouest—Drennon Springs, Comté Henry, Kentucky.

CE Collége a obtenu les suffrages de la population française-américaine du Sud. Des 207 étudiants que renfermait l'établissement à la dernière session, environ un quart étaient des créoles de la Louisiane.

[illegible]

SMITH, JOHNSON & SCOTT, Agents, Nouvelle-Orléans, Lou.

EAU DE VIE—[illegible]

J. B. PRIEAU & Co., 21 & 23 rue Gravier.

30 CAISSES FRUITS [illegible] J. B. PRIEAU & Co.

Vin en caisses.

500 CAISSES VIN rouge "Fromac & Fils Frères," en débarquement du navire Elizabeth Bruce, venant de Bordeaux, à vendre par J. B. PRIEAU & CO., 21 et 23, rue Gravier.

LIVRES ESPAGNOLS.

C. CODIN, rue de Chartres, No 133, vient de recevoir un bel assortiment de Livres Espagnols.

A LOUER—UN ILET DE TERRE dans le Troisième District, [illegible]

E. A. J. SOULIE, [illegible]

Société—M. F. WAGGAMAN devient dès aujourd'hui associé de la maison de P. SEAWELL & Co.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1853.

P. SEAWELL.

J. B. AVEQUIN,

Chimiste, analyste, essayeur sur tous métaux, sur toutes espèces minérales d'où tous les métaux connus sont extraits, et généralement sur tous les corps de la nature connus en chimie.

IL ne se borne pas à annoncer les substances, les matières ou les corps qu'il trouve dans les analyses qui lui sont confiées, il les fait voir, il les fait palper; il ne veut laisser aucun doute dans l'esprit des personnes qui lui accordent leur confiance.

Il donne les moyens d'extraction de tous les corps simples, de leurs sels, de leurs combinaisons diverses, ou de leurs oxides employés dans les arts.

Il indique les proportions de métal ou d'oxides que l'on peut retirer de tous les minerais connus.

Il fait l'analyse des eaux minérales, de quelque nature qu'elles soient.

Possédant de longues recherches sur la canne à sucre, sur le sucre, sur sa fabrication, sur les appareils nouveaux de toutes formes, sur leurs avantages ou leurs défauts, il peut répondre à l'instant à toutes les questions écrites ou verbales qui lui seront faites sur ce sujet.

Il donne toujours certificat de l'analyse, des essais ou des recherches qu'il fait.

Ses prix sont basés sur l'importance du travail.

[illegible]

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, No 26.

Entre les rues Perdido et Poydras.

CET établissement est maintenant dirigé par les Drs. A. MERCIER, No 130, rue du Canal, J. A. BRADBURY, à l'Hôpital.

[illegible]

Sources de Cullum, comté de Choctaw, Alabama.

CHARLES CULLUM, ancien propriétaire du Mansion House à Mobile, [illegible]

CHARLES CULLUM

A louer—Le premier étage de la maison encoignure Bienville et Royale. S'adresser à la Pharmacie, de ALEXIS & LEVIS.

Maisons et Magasins à Louer.

Possession en sera donnée immédiatement.

UNE Maison sur la rue Gravier, racoin. Philip [illegible]
Les Maisons Nos 71, 73 et 75, rue Philippa.
Les Maisons Nos 187, 189 et 247, rue [illegible]
Les Maisons Nos 4, 14 et 15 rue St Pierre, en face de la Place Jackson et connues sous le nom de Maisons Pontalba.
Les Magasins Nos 4, 8, 9, 10, 14 et 15, de la même rue.
Les Magasins Nos 11 et 13, rue Ste Anne Maisons Pontalba.
[illegible]

EUGENE MOCHENEAU & Co., 17 & 19, rue St Louis

A vendre, pour cause de départ,

UNE PHARMACIE bien achalandée, située dans un des quartiers les plus importants de la ville [illegible]

ARNOUX,

Encoignure Ste Anne et Chartres, No 14,

Maison Pontalba.

VIENT de recevoir par l'Empire City [illegible]

BRIAN & POLLARD & CO,

76, rue du Canal,

REÇOIVENT par chaque steamer un nouvel envoi [illegible]

BRIAN & POLLARD & CO., 76, rue du Canal, près Chartres.

FROST & Co,

Rue des Magasins, No 10. Nlle-Orléans.

OFFRENT EN VENTE,

BOTTES, CHAPEAUX ET SOULIERS,

Convenables pour le commerce de la campagne en quantité pour le [illegible]

EN magasin et à vendre par le soussigné:

[illegible]

L. MAJESTE, 115 rue de Chartres

Marchandises sèches pour le marché espagnol.

REÇU par les derniers arrivages de Liverpool, un assortiment complet de MARCHANDISES, [illegible]

O. B. GRAHAM.

A VENDRE par le soussigné [illegible]

L. MAJESTE, 115 rue de Chartres

A VENDRE en débarquement du navire Sea Lion, arrivé de Marseille : 100 caisses vermouth marque de Le Noilly fils & Co.

J. M. CURIEN, Encoignure Condé et Douane

REÇU par le navire Arthur, de Bordeaux—40 barriques vin rouge St Julien Médoc. A vendre par

J. M. CURIEN, Encoignure Condé et Douane

A VENDRE à livrer par les navires Bella Cubana, de Bordeaux, et Wurtemberg, du Havre : [illegible]

J. M. CURIEN, Encoignure Condé et Douane

CHEMISES FRANCAISES.

36, Rue de Chartres.

A VENDRE à très bas prix, pour clore une consignation: 100 douzaines CHEMISES françaises différentes qualités et dernières façons.

LAGAY & LECANU

Galerie Daguerréotype de MOISSENET,

No 1, rue du Camp, encoignure Canal.

[illegible]

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Actuellement situé dans la paroisse St Jacques, au siège de l'ancien Collége Jefferson.

PRESIDENT: LOUIS DE[illegible]

CONVAINCU après [illegible]

[illegible]

Prix de la pension par trimestre, [illegible]

A VENDRE ou à louer—les [illegible]

COLLEGE DE LA LOUISIANE

Rue Dauphine, 313.

PAR un acte spécial [illegible]

[illegible]

A. HUCHET KERNION, [illegible]

Collége de Saint Xavier, Cincinnati

LE Rév. Père SAUTOIS, [illegible]

AVIS

LES REÇUS DE TAXES sur [illegible]

Vide, Sherry, Vins d'Oporto et de Madère.

[illegible]

PAPIERS PEINTS FRANCAIS.

DELCROIX—Importateur.

No. 104, rue de Chartres, entre Conti et St Louis,

APPELLE l'attention des [illegible]

Le grand assortiment de PAPIERS PEINTS,

[illegible]

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.—[illegible]

[illegible]

Demande de 50 jeunes nègres.

On demande 50 jeunes nègres, [illegible]

J. T. HATCHER, 157, rue Gravier

$150 de Récompense.

[illegible]

J. M. JOHNSTON & Co., No 5 Front Levée.

CAVELIER & MANENT,

Rue Royale, No. 105,

INFORMENT leurs amis et le public [illegible]

CAVELIER & MANENT.

CONSULAT DE BELGIQUE.

M. BARTHOLOMEW TEETKE est prié de se présenter à ce consulat pour affaire qui l'intéresse. H. MEUGENS, 31 rue de la Commune.

Une comparaison juste.

☞ Le Rév. William Rosien, ministre bien connu de l'Eglise Méthodiste et demeurant à Naples, Québec, entre la célèbre vermifuge du Dr McLane et un furet, la comparaison suivante: elle excite le rire, mais elle n'en est pas moins exacte:

"Un furet, lorsqu'on le place à côté d'un trou de rats, y pénètre, le parcourt en tous sens, s'empare de l'animal, le tue et le ramène à la lumière. Le VERMIFUGE AMERICAIN DU Dr McLANE fait disparaître les VERS, ce fléau des enfans, avec autant de promptitude que le furet détruit le rat. On remède, comme le petit animal dont nous venons de parler, s'introduit partout. Sait par atteindre les vers, les chasse du système et l'enfant revient à la santé. C'est du moins l'effet qu'a produit le Vermifuge sur mes enfans."

Un voisin de M. Rosien, M. John Briggs, en fait le même éloge : tous deux ont employé ce célèbre remède et ont été témoins de son efficacité. Que d'autres qui faisaient l'essai, et ils seront du même avis. Le Vermifuge du Dr McLane est à vendre par

SCOVIL & MEAD, 111, rue de Chartres

☞ Nous sommes autorisés à annoncer THOMAS G. MACKEY comme candidat INDEPENDANT pour représenter au Congrès le Premier District Congressionnel de la Louisiane.

MM. les Editeurs.

Veuillez annoncer que M. LAFAYETTE GUYOL est candidat à la place de COLLECTEUR DES TAXES D'ETAT pour le deuxième district, sujet à la décision de la convention whig.

JOHN S. MARON,

Greffier actuel de la Cinquième Cour de District

EST CANDIDAT

Comme Greffier de cette Cour.

☞ L'élection aura lieu le 7 novembre 1853.

☞ La preuve la plus convaincante de l'efficacité des AMERS ALLEMANDS de Hoofland, préparés par le Dr C. M. Jackson, consiste dans le fait que jamais un remède n'a été aussi recherché ; les propriétaires reçoivent des ordres de toutes les parties de l'Union. Bien qu'il y ait un grand nombre de médicaments que l'on prétend dignes du patronage public, nous ne pouvons, cependant, nous empêcher de déclarer que les témoignages d'un grand nombre de personnes distinguées établissent clairement qu'il n'y a pas de meilleur remède que les Amers de Hoofland pour la guérison ; jusqu'à l'immédiate de cette terrible maladie, la dyspepsie.

A vendre par J. WRIGHT & Co. No 151, rue de Chartres

LES soussignés annoncent à leurs amis et au public, qu'à partir d'aujourd'hui, leurs bureaux seront fermés après quatre heures de l'après-midi, jusqu'au 1er octobre prochain :

Fco. DE FUENTES & Co.,
R. CAHUZAC & Co.,
JNO. J. ADAMS,
A. CARRIERE,
DELVAILLE & MORENO,
L. BUJAC,
AVET FRERES,
J. & J. TARDOS,
Theo. PINAT & Co.,
PAUL LACROIX,
A. J. DA SILVA & BELL,
A. D. GRIFF & Co.,
S. DE VISSER & Co.,
W. F. VREDENBURGH & Co.,
BOULIGNY & GARDEMAL,
A. GIRAUD,
P. LONGIA & GRATIAA,
VIGNON DAVID,
J. B. PRIEAU & Co.,
C. CAVAROC.

Nouvelle-Orléans, 13 août 1853.

Demande de 500 esclaves, nègres et négresses—garantis et non garantis.

ON achète au prix les plus avantageux [illegible]

J. R. DEMAREST

AU DE VIE—[illegible] X. LAMBERT.

Avis aux Hospitaliers.

L'UN des partisans de la méthode Raspail [illegible]

D. F. CHAMPON DE LA VALLEE.

INSTALLATIONS A VENDRE.

LE soussigné offre à vendre les installations de son magasin actuel, consistant en vitrines, comptoirs, vitrières à triangles, [illegible]

HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres.

Fruits nouveaux.

EN débarquement du navire Elizabeth Bruce, de Bordeaux : [illegible]

DUNTZE & IKER, enc. Royale et Canal

Cornichons français.

[illegible] DUNTZE & IKER, enc. Royale et Conti

BRIQUES A FEU.

DES MILLE briques à feu, attendues [illegible]

E. SAUTRE & Co.

Sucre, Cigares et Amidon de la Havane.

[illegible]

W. F. VREDENBURGH & Co.

[illegible]

NUMA LACOSTE, No 147, rue Royale.

[illegible]

O. VALETON & Co., 25, rue Tchoupitoulas.

Bordeaux—Bordeaux.

[illegible]

Marseille—Marseille.

[illegible]

ANT. GIRAUD, 45, Vieille Levée.

MASSEE DE BOUDE—[illegible]

CIGARES de la Havane [illegible]

J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

A VENDRE à l'arrivée du navire Thomas Wright, attendu incessamment de Bordeaux : [illegible]

B. TALAMON, 108, rue Royale

CHLORURE DE LABARRAQUE,

Pour l'assainissement des lieux et l'air vicié [illegible]

EDOUARD GUILLOT, 229, rue Royale, entre Ste Anne et Dumaine.

350 ONCES SULFATE DE QUININE (Pelletier) à vendre par EDOUARD GUILLOT, 229, rue Royale.

[illegible]

TH. BAILLY BLANCHARD & CO., 27, rue de la Vieille Levée.

[illegible]

L. BORNIO Jr., 34, rue Gravier

[illegible]

P. M. CHASSANIOL, Encoignure Chartres et Conti

FONDEFUENTES FRERES, 147 & 149, rue Royale, Enc. Dumaine.

[illegible]

P. CUSACHS

P. LONGIA & GRATIAA,

20, RUE DE LA DOUANE,

[illegible]

J. Y. DE ZOANA, 47, rue Bienville

H. MEUGENS, 3, rue Commune

CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville

WEIMER & MALLOT, 24, rue des Magasins

SOSTHENE THOMAS, 19 rue Natchez

ANT. GIRAUD, 45, Vieille Levée.

AVIS AUX MARCHANDS.

[illegible]

C. A. BARRIERE & FRERE

A. CARRIERE, 22, Vieille Levée

300 CAISSES savon de Windsor, [illegible] A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St Louis.

300 BARRIQUES Vin Bordeaux [illegible]

30 CAISSES beurre frais de Goshen, en boîtes de 12 livres, reçues par le steamer [illegible] de New York, à vendre par Y. QUADRAS & Co., No 16, rue de la Douane.

J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée

JOS. H. MARKS, 76 et 78 rue des Magasins

F. A. GONZALES

EN MAGASIN.

[illegible]

G. LAVIS,

5, rue St Charles, entre Canal et Commune,

[illegible]

Aux amateurs de chasse.

G. LAVIS.

[illegible]

RICHARD VUREIN, 24, Vieille Levée